

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU RHONE  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMBOST-ALLIERES**  
**Du 17 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES : L'An Deux Mil Vingt-quatre le  
Afférents au Conseil Municipal : 14 17 décembre à 18 H 00  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 11

Les membres du conseil municipal de la ville de Chambost-Allières, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Vincent CORGIER, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 12/12/2024

DATE D’AFFICHAGE : 12/12/2024

Présents : Vincent CORGIER, Jean-Claude GIROUD, Julie GUENARD, Yoann BAPTISTA, Pauline GINET, Gabriel SONNERY, Sylvain DUMORD, Christophe BOGAERT, Annie GOUTARD, Marie-Joseph SAPIN

Absents : Dominique LIOTARD, Chloé PLASSE-LITAUDON (pouvoir à Julie GUENARD), Olivier CHAVANT, Nadège PEYROT

Secrétaire de séance : Pauline GINET

**Objet de la Délibération : SYTRAL – Plan de mobilité des territoires du Lyonnais**

Le 21 novembre 2024, le Conseil d’administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l’échelle de son ressort territorial.

Conformément à l’article L1214-28-2 du Code des Transports, le président de SYTRAL Mobilités sollicite l’avis du conseil municipal de CHAMBOST ALLIERES.

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, son annexe accessibilité, l’évaluation environnementale et son résumé non technique ont été remis par voie dématérialisée et sont disponibles en Mairie.

Le Plan de Mobilité est un document obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il doit traduire l’ambition portée par l’AOM et ses membres pour un système de mobilité plus efficace, plus solidaire et plus respectueux de l’environnement, dans le respect des spécificités sociales, économiques et géographiques des territoires qui le composent.

Le ressort territorial de Sytral Mobilités recouvre 262 communes de la Métropole de Lyon et de 11 EPCI du Rhône regroupées au sein de 3 bassins locaux de mobilité.

Le SYTRAL a souhaité revoir son plan de mobilité afin de permettre :

- L’équité d’accès aux transports pour tous les citoyens, quels que soient leurs lieux de vie et de travail, afin de servir les besoins en déplacement partout, et pour tous, grâce notamment aux stratégies d’intermodalité.
- La prise en compte de nouveaux comportements plus respectueux de l’environnement, avec la baisse nécessaire et programmée de l’usage de la voiture individuelle.

**Le conseil municipal décide à 6 voix pour, 2 contre et 3 abs :**

- **De valider** le projet de plan de mobilité tel que présenté
- **Charge** le maire de signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour copie conforme,

**Le Maire, Vincent CORGIER**

